

Chères et chers collègues, nous espérons que vous avez passé de bonnes fêtes et vous souhaitons une excellente année 2023.

## ENSEIGNEMENTS

- **Renforcement des compétences des élèves en langues vivantes**

Le renforcement des compétences des élèves en anglais et dans les autres langues vivantes étrangères obligatoires est une priorité pédagogique annoncée par le ministre. L'objectif est que, d'ici à 2025, plus de 80 % des élèves aient atteint en fin de 3<sup>e</sup> au moins le niveau A2 en anglais, le niveau B1 étant visé dans au moins une ou deux activités langagières.

La circulaire publiée au [Bulletin officiel n° 47 du 15 décembre 2022](#) décrit les mesures à déployer dans cette perspective. Afin de mettre en place un **enseignement de langues vivantes progressif, structuré et ambitieux** de l'école au collège, [des ressources et des outils pédagogiques](#) sont mis à disposition sur Eduscol pour accompagner les professeurs et viendront s'enrichir dans les prochaines semaines. Vous pouvez déjà y retrouver les repères pour le cycle 4 et les attendus de fin de 3<sup>ème</sup> dans quatre langues.

Par ailleurs, Ev@lang est un test de positionnement partiel qui permet de situer le niveau des élèves de 3<sup>e</sup> en anglais dans les compétences de réception au regard du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), ainsi que dans leur niveau de maîtrise du lexique et des structures grammaticales, avant leur entrée en classe de seconde. Des [items de positionnement et des ressources d'évaluation](#) publiés sur Eduscol permettent de familiariser les élèves aux modalités des tests de positionnement et des évaluations certificatives. Les équipes pédagogiques disposent ainsi d'une base solide à partir de laquelle identifier les acquis et les besoins des élèves.

- **Attestation de compétences en langues vivantes – cycle terminal**

De nouvelles dispositions relatives à l'attestation de langues vivantes ont été publiées au [Journal officiel du 13 décembre 2022](#) : pour tous les élèves des lycées généraux et technologiques le niveau de compétence dans chacune des activités langagières en LVA et LVB est indiqué dans le livret scolaire de l'élève. Le niveau global est calculé à partir des niveaux saisis par les professeurs et l'attestation est établie sur la base de la saisie du LSL.

- **Guide de l'évaluation pour le baccalauréat général et technologique**

Le [guide de l'évaluation au lycée](https://eduscol.education.fr/2688/modalites-d-evaluation-pour-le-baccalaureat) publié à la rentrée 2021 a été revu et modifié en décembre 2022 sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/2688/modalites-d-evaluation-pour-le-baccalaureat>

La partie concernant les langues vivantes (pages 10 à 14) aborde notamment les principes généraux de l'évaluation, quelques points de vigilance, propose des activités/supports d'évaluation, des recommandations pour le contrôle continu pour le baccalauréat, revient sur le rôle du livret scolaire du lycée (LSL) et sur la délivrance de l'attestation de compétences en langues vivantes.

- **Calendrier des épreuves communes de BTS**

Les dates des épreuves communes de BTS hors CCF sont fixées selon le calendrier consultable en annexe en suivant ce lien : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo47/ESRS2230206A.htm>

- **Des assistants de langues pour les élèves en 2023 : calendrier ADELE**

La demande d'un poste d'assistant de langue anglaise pour la rentrée 2023 se fait désormais intégralement en ligne via l'application ADELE :

<https://assistants.france-education-international.fr>

La circulaire académique précisant les modalités de dépôt des demandes a été adressée aux établissements début janvier. Il est important de respecter les étapes ci-dessous afin de pouvoir déposer votre demande et la valider.

ATTENTION : aucune demande manuscrite ni adressée via courriel ne sera acceptée.

**Étape 1 – création d'un compte établissement sur la plateforme ADELE** : le chef d'établissement est en charge de cette étape. Pour les établissements possédant déjà un compte, ***il est impératif de modifier celui-ci en fonction des indications présentes dans la circulaire académique adressée aux chefs d'établissements.***

**Étape 2 – création d'un compte ADELE par le professeur référent** : ce compte doit être vérifié et validé par le chef d'établissement avant tout dépôt de cahier des charges. Vous trouverez le tutoriel FEI ainsi que le tutoriel académique sur la page Accolad dédiée aux assistants (celle-ci sera mise à jour très prochainement par les services, n'hésitez pas à la consulter régulièrement) :

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/etablissement/personnels-et-emplois/gestion-des-enseignants-contractuels>

**Étape 3 – du 10/01/23 au 17/02/23 : saisie du cahier des charges sur ADELE.** Il est essentiel que figurent les informations suivantes : conditions d'hébergement (logement possible dans l'établissement et/ou aide à la recherche de logement), niveaux d'intervention, lien avec l'ouverture internationale de votre établissement, existence de dispositifs renforcés (LCE, SELO etc.) et place de l'assistant dans ceux-ci, liaisons inter-degrés éventuelles, co-intervention envisagée dans d'autres disciplines (DNL ou non) ainsi que toute information de nature à justifier la présence d'un assistant (projets ERASMUS +, projets interdisciplinaires etc.).

**Nous vous rappelons enfin que le nombre d'assistants attribués dans notre académie est limité et, malgré toute notre bonne volonté, il ne nous est pas toujours possible de répondre favorablement à l'ensemble des demandes pour des raisons d'équité entre les territoires et les élèves.**

Inspecteur en charge du dossier : [yannick.ferry@ac-montpellier.fr](mailto:yannick.ferry@ac-montpellier.fr)

- **Journée de la Recherche du 14/04/2023**

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'Inspection Pédagogique d'anglais, en partenariat avec les Universités de Montpellier (Laboratoire de recherche EMMA) et de Perpignan (UPVD), organise la **première Journée de la Recherche** à destination des enseignants d'anglais de l'académie de Montpellier **le vendredi 14 avril 2023**.

Cet événement rassemblera des universitaires anglicistes de l'académie parmi lesquels Anne Crémieux, Marianne Dugeon, Marc Lenormand, Pascale Leclercq, Raphaël Ricaud, Marine Dassé, Isabelle Cases, Jocelyn Dupont, et bien d'autres. Les enseignants du supérieur interviendront pour évoquer une thématique précise de leur recherche en lien avec l'enseignement secondaire et les programmes du lycée. Voici un aperçu de quelques-uns des thèmes qui seront abordés : colonisation et décolonisation, Black Lives Matter, gender studies, social studies, le Western américain, l'influence française sur la langue et la littérature anglo-saxonne... la liste de ces propositions riches n'est pas exhaustive.

Afin d'être accessible au plus grand nombre, la Journée de la recherche aura lieu simultanément sur deux campus : Montpellier et Perpignan. Les places étant limitées, nous adresserons bientôt aux enseignants de lycée un mail spécifique avec le programme complet pour ouvrir les inscriptions.

NB : votre inscription vaudra engagement. La Journée de la recherche a vocation à être pérennisée, les enseignants qui souhaiteraient participer et dont la candidature ne serait pas retenue pour 2023 seront prioritaires en 2024.

- **Répartition des postes aux concours du CAPES et de l'agrégation**

La répartition des postes proposés aux concours du CAPES (externe, interne, et troisième concours) et de l'agrégation (externe, externe spécial et interne) est parue au Journal officiel JORF N° 0288 du 13 décembre 2022. Vous pouvez consulter le nombre de postes par type de concours en suivant les liens ci-dessous :

**CAPES** : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046727526>

**Agrégation** : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046727544>

- **Liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs agrégés – Campagne 2023**

Vous êtes professeur certifié, vous souhaitez accéder au corps des professeurs agrégés, vous avez la possibilité de faire acte de candidature pour l'accès à ce corps par voie de liste d'aptitude du 2 janvier au 23 janvier 2023 inclus. Pour plus d'information, consultez le site d'information ministériel SIAP « S'informer sur les promotions » par le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/s-informer-sur-les-promotions-notes-de-service-textes-de-reference-contacts-siap-9614>

Ou sur l'application Accolad :

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/ma-carriere/deroulement-et-evolutions-de-carriere/avancement-et-promotions-enseignants-1er-et-2nd-degre-cpe-psyen/enseignants-du-2nd-degre-cpe-et-psyen>



- **Le bien-être à l'école**

Le bien-être pour tous, élèves comme enseignants, c'est le sujet phare de la lettre d'information de l'Atelier Canopé Montpellier du mois de décembre, toujours disponible et à retrouver ici :

[https://link.mail.reseau-canope.fr/m/view/200288/517848/ap6tonpp\\_zOKjkSPWy7t\\_g](https://link.mail.reseau-canope.fr/m/view/200288/517848/ap6tonpp_zOKjkSPWy7t_g)

Restant à votre écoute,

L'équipe des IA-IPR d'anglais,

Frédéric CADILHAC

Stéphanie CIALONE

Cyril DOWLING

Yannick FERRY

Cécile SEMPÉRÉ-BRUN